



LA VOIX

des industries chimiques



n° 543 MAI 2020
SOMMAIRE

LES LUTTES

4

- CARGILL AU SALON DE L'AGRICULTURE ET A LA DEFENSE

DOSSIER

7-17

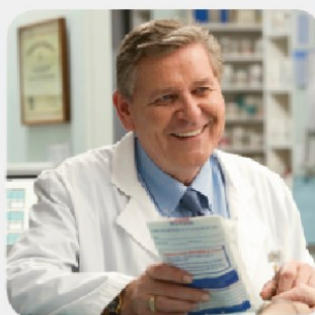
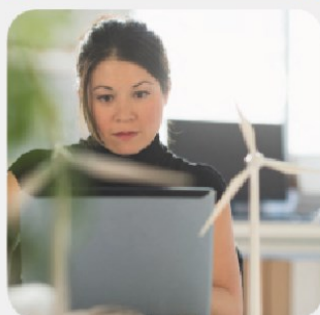
- FINANCEMENT DES RETRAITES :
NOS PROPOSITIONS CGT

41^e
CONGRÈS

LOUAN — 30 NOVEMBRE AU 04 DÉCEMBRE 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE



PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Le COVID, c'est l'étincelle qui a mis le feu à l'explosif accumulé du CAPITAL

La destruction de l'hôpital public, les attaques énormes et venant de loin, contre nos protections collectives sont la véritable cause de la tragédie humaine de la pandémie. Sinon comment expliquer que certaines économies comme Cuba, le Venezuela, voire la Chine, ont limité les victimes du virus là où la France caracole en tête des gouvernements génocidaires ?

Ce n'est pas la « faute à la fatalité », il y a des coupables identifiés : les gouvernements successifs depuis Chirac, Sarkozy, Hollande jusqu'à Macron, tous des laquais du grand capital qui exigeait, et continue d'exiger, la marchandisation de toutes choses sur terre, l'exploitation à mort du travail humain et des ressources naturelles.

On nous ballade avec la fiction du « jour d'après », on verra ce que nous verrons, etc. La situation présente et future ne peut être autre chose que la conséquence des choix précédents :

- L'accumulation obscène des profits a déjà créée la crise économique dont les premières vaguelettes nous atteignent. Or ces « vaguelettes » ont déjà l'allure de tsunamis. Quand Sénard, patron de Renault et ex-Michelin, prononce sa sentence de 5000 suppressions d'emplois, cela en fait combien chez les innombrables sous-traitants ? Avec autant de familles supplémentaires frappés par le chômage pour restaurer les marges, quel impact pour le secteur tertiaire ? Pour les services publics ?

- Les centaines de milliards n'ont été débloqués que pour les banques, les entreprises et leurs propriétaires. Il ne faut pas réclamer plus de milliards pour le social, ce n'est pas une question de quantité ni de proportion, mais une question de choix : les choix sont déjà faits ! Il s'agit de réinitialiser le monde d'il y a 3 mois, en agrémentant la boucherie sociale de grands effets de manche et de promesses qui n'engagent que ceux qui les croient.

- La réforme des retraites que nous combattons est simplement « suspendue », celle de l'assurance-chômage, « repoussée ».

- Le « Ségur » de la santé fera suite aux différents « Grenelles », « conférences sociales » et autres « grand débat national » : on se rassoit vite autour d'une table, beaucoup n'attendent que le retour du « dialogue social » et du « syndicalisme rassemblé », y compris dans la CGT, malgré l'échec cuisant de cette stratégie.

Il ne s'agit plus de se contenter de sauver ce qui est sauvable, en se limitant aux revendications immédiates (salaires, emplois), car la proportion des « laissés pour compte » forme à présent une fraction trop large de la population, et elle va encore grandir.

La question de l'engagement de chacun pour changer de société se pose. Si la CGT est une organisation conçue pour changer de société, c'est le moment de poursuivre ce but. Il nous faut plus de radicalité, plus de politique, plus de luttes de classe.

Il nous faut redevenir ce pour quoi nous sommes faits, une CGT révolutionnaire !

n°543

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr>

Email : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de la publication : Emmanuel LEPINE

Commission paritaire n° 0123 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Bimestriel - 1,06 €

Imprimé par ADDAX imprimerie

Issn = 0763-7497



LES LUTTES

CARGILL

LE MILLIARDAIRE FOSSOYEUR D'EMPLOIS

Après s'être rendu le mardi 25 février au salon de l'agriculture sur le stand de l'un des clients de leur société, la cinquantaine de salariés de l'usine CARGILL à HAUBOURDIN (59) se sont rendus à l'esplanade de la Défense devant le siège de CARGILL. Elles sont allées avec la CGT, faire entendre leur voix pour dénoncer les licenciements boursiers dont ils sont les victimes.

En effet, l'annonce d'une situation économique délicate voire même négative, qui justifierait le licenciement des 183 salariés, n'est absolument pas fondé. Le rapport d'expertise demandé par le syndicat CGT, ferait état d'un bénéfice d'environ 6 millions d'euros pour le site d'HAUBOURDIN.

La position du syndicat CGT qui mène la lutte depuis le premier jour n'en est que plus forte et acte la demande pure et simple de l'annulation du plan de suppression d'emplois.

Au-delà de la lutte contre les 183 licenciements, les élus CGT et les salariés doivent résister aux pressions exercées par la direction du fossoyeur Cargill d'Haubourdin.

Après les menaces de ne pas payer les heures de délégation aux élus CGT et avoir mis un avertissement injustifié au Secrétaire de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, c'est maintenant un salarié qui est licencié pour faute grave. Il aurait soi-disant, insisté plus que les autres salariés pour demander au directeur du site de quitter l'assemblée générale des salariés où il n'était pas invité.



Ce sinistre personnage est tout simplement venu provoquer, intimider les salariés afin de briser toutes formes de contestation du PSE.

Rien ne leur sera épargné, jusqu'à accuser les représentants CGT lors d'une réunion CSE du site d'avoir tenu des propos racistes. Une tentative de plus pour discréditer le mouvement syndical et tout cela bien sûr avec le concours de la CFDT qui doit sur la couture du pantalon confirmer les dires de la direction.

Le syndicat CGT CARGILL, niant fermement tous propos racistes a donc déposé une plainte à l'encontre de la direction et de son bras armé le représentant CFDT.



Malgré toutes ces menaces et tentatives le syndicat CGT continue la lutte avec un seul mot d'ordre : le maintien de l'emploi sur le site et rien d'autre.



Voir sa vie basculer
Être mieux accompagné(e)
Aller de l'avant

**Vivre
après**

Avec **Vivre après**, nous mettons à la disposition de ceux pour qui rien ne sera jamais comme avant, un coordinateur pour les écouter, les informer et les orienter et des services personnalisés en fonction de leurs besoins.

Ce dispositif permet d'améliorer encore les garanties **OCIRP** qui assurent, en cas de décès, le versement d'une rente et un accompagnement social personnalisé mis en place durablement.

OCIRP
protéger. agir. soutenir

En partenariat avec

 **GROUPE
IMA**

vivreapres.fr

Le site accessible à tous pour s'informer sur le deuil, les maladies graves, les séparations ou les périodes de rupture professionnelle.

INTRODUCTION :

NOTRE RÉGIME DES RETRAITES DE 1945, EST LE MEILLEUR AU MONDE

Les propositions de la CGT faites le 18 février 2020 à la conférence du financement, même si nous n'avions aucune illusion sur l'issue de cette conférence, ont tout de même mis encore plus en difficulté ce gouvernement aux abois. Seule la CGT avait un document écrit, qu'elle a projeté, accompagnée d'un expert indépendant, pour appuyer ce qu'elle défend dans la rue avec des millions de manifestants.

Pour la CGT, s'attaquer au système de retraites mis en place à l'issue du CNR, est une atteinte à l'honneur de ceux qui ont œuvré à la liberté et à la reconstruction du pays au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale, c'est la remise en cause de notre modèle social.

Le gouvernement, qui a très largement argumenté par le biais des médias du Capital, qu'il fallait cette conférence de financement pour sortir des blocages propres à chacun, a répondu, dans un mépris total pour les syndicats, par son absence à cette conférence. Pas un seul ministre et encore moins celui en charge du dossier de la réforme des retraites.

Si nous comprenons bien, le gouvernement appelle les syndicats, dont la CGT, à venir débattre pour trouver une sortie au conflit, mais eux les « **rois du gag** », ne seront pas là.

Nous savions depuis le début que ça n'était qu'une image de pseudo dialogue social pour laisser croire à **l'opinion publique, toujours très favorable à l'action contre cette réforme**, qu'il n'était pas responsable de la situation de blocage de l'économie du pays.

S'il fallait encore une preuve pour en démontrer le contraire c'est chose faite.

La CGT a donc rappelé son diagnostic, en s'appuyant sur l'intervention d'un économiste spécialiste de la protection sociale. Celui-ci a démontré que le déficit de 12 milliards en 2027, dont la résorption est l'objet unique de cette conférence, est le fruit de **choix comptables et politiques contestables** et que des alternatives sont possibles.

La CGT a donc déroulé ses propositions, portant des perspectives de progrès social et fondées sur l'amélioration du système actuel ainsi que sur la recherche de nouvelles pistes de financement à court et long termes.

Nous n'avons jamais occulté que pour améliorer notre système actuel, il nous faudrait trouver d'autres ressources et qu'elles étaient pour partie obligatoirement d'ordre des cotisations sociales et de l'augmentation des salaires.

Il est vrai, que les entreprises qui n'ont jamais été aussi riches, pour lesquelles **les aides publiques riment avec détournement de fonds et engraissement des actionnaires** par le biais des 60 milliards d'euros de dividendes versés, ne peuvent pas répondre à ces demandes de justices sociales.

Voilà, dans le dossier qui suit, nous allons vous expliquer en détail les propositions de la CGT qui n'acceptera jamais de négocier le recul social car
dans **notre ADN CGT,**

LA RÉGRESSION SOCIALE NE SE NÉGOCIE PAS, ELLE SE COMBAT.

FINANCEMENT DES RETRAITES

Avant d'entrer dans le vif du sujet concernant nos propositions de financement pour améliorer le système actuel qui est bien celui de 1945 avec une répartition intergénérationnelle à prestation définie et non pas à cotisation définie, rappelons des principes : la prestation définie amène à une pension versée sur la base de cotisation sociale établie sur les richesses créées par le travail sans recherche d'équilibre financier alors que la cotisation définie est régie par un équilibre financier à ne pas

dépasser. Si ce système devait se mettre en place, c'est la pension qui jouerait alors office de balancier pour équilibrer les dépenses. Le gouvernement peut bien jouer sur les mots en laissant croire que les deux systèmes sont identiques par le biais de l'intergénérationnelle mais c'est totalement différent puisque l'un est basé sur la cotisation sociale et l'autre sur la finance par capitalisation.

Quelques rappels :

- la finalité du projet gouvernemental est de bloquer les dépenses pour les retraites sous la barre des 14 % du Produit Intérieur Brut (PIB), l'enveloppe sera de 14 % et c'est tout.

S'agit-il d'ailleurs bien de 14 % ou de 12,9 % comme l'indique l'étude d'impact ? Avoir une enveloppe de ressource fermée qui sera à l'identique que vous soyez 14,5 au 31/10/2019 ou 15, 16, 17 millions etc. de retraités confirme automatiquement une baisse de pension pour les futurs retraités, mais aussi pour ceux qui le sont déjà.



Est-ce cela la justice sociale ?

Cela va avoir deux incidences, la première la baisse des pensions et la deuxième une obligation à recourir aux fonds de pensions, pour ceux qui le peuvent, afin de maintenir le niveau des pensions.

La finalité se résume par la baisse des pensions et l'allongement de la durée de cotisation.

C'est pourquoi, la CGT propose un autre projet, financé, crédible et assis sur la **cotisation sociale**.

- Nous sommes au 21^{ème} siècle et plus de 57 % des ménages sont non-imposables sur le revenu du fait d'un salaire trop faible, alors que 100 % des salariés-ées paient des cotisations sociales. Cela confirme que le financement de nos retraites sur la cotisation sociale n'est pas une aberration comme le laisse entendre le gouvernement et le patronat, mais bien une obligation sociale.

D'un coup, d'un seul, ce qui devait être à l'équilibre en juin 2020 se retrouverait déficitaire de 7 à 17 milliards d'euros pour 2025. Vous avez dit bizarre comme c'est bizarre.

Des déficits annoncés par le Conseil d'Orientation des Retraites « COR ». Il y a 1 an, puis 6 mois, tout allait bien, et comme la révolte gronde le gouvernement doit trouver des appuis.

Pour vendre leur réforme, le gouvernement a eu recours à des annonces de déficits construits de toutes pièces y compris par le mensonge d'institution comme le Conseil d'Orientation des Retraites.

Le COR, instance censé être spécialiste, annonçait en 2016 un retour à l'équilibre dès le milieu d'année 2020. Par la suite, dans l'analyse de ses travaux de spécialiste, le COR tablait sur un déficit de 5 milliards en 2018, d'un maque de 10 milliards environ en juin 2019 et de conclure en novembre 2019 d'un déficit entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros en 2025.

Plus le gouvernement approchait de l'annonce de cette réforme plus le déficit augmentait pour exploser à 17,2 milliards en 2025.

Le COR, qui pourtant revendique un statut d'indépendance, est sous la tutelle du 1^{er} ministre et **c'est lui, qui l'a saisi pour produire ce rapport du 21 novembre 2019**. Il n'est alors pas difficile de comprendre l'inexistence d'un déficit qui, construit de toutes pièces, démontre que le système est déficitaire et qu'il y a obligation de réformer. Nous avons compris vos mensonges et nous allons les dénoncer les uns après les autres !

La CGT comme de nombreux économistes ne partage pas du tout l'analyse du COR, dont les hypothèses sont taillées pour justifier cette réforme.

S'en suit la fameuse « fake news » autour des 12 milliards de déficit annoncé par le gouvernement.

Ce chiffre de 12 milliards retenus par le gouvernement, qui veut encore une fois laisser entendre à la population qu'il est responsable et qu'il ne veut pas laisser cette dette aux futures générations.

Non, ces déficits ne s'expliquent pas par un problème inhérent à notre système ou une trop grande générosité comme tente de nous le faire croire le gouvernement. Ce chiffre n'a strictement pas de sens économique, de plus, ce chiffrage intègre le **Fonds de Solidarité Vieillesse** qui est extrêmement sensible aux variations de l'emploi. **Les deux tiers des dépenses du FSV servent à compenser les périodes de chômage.** A ce titre, le FSV finance en totalité le minimum vieillesse et aussi les avantages de retraite **non liées à des cotisations.**

Même en prenant le scénario retenu par le gouvernement, il n'y a pas de problème budgétaire à court-terme puisqu'en 2001 avait été créé le **Fonds de Réserve pour les Retraites** de manière à anticiper ces périodes démographiques difficiles entre 2020 et 2040.

Ce fond de Réserve des Retraites dispose aujourd'hui de 36 milliards d'euros mais d'autres réserves existent et peuvent également contribuer à résorber les déficits à venir du système de retraite, par exemple :

Les retraites complémentaires ont environ **70 milliards de réserves**; les régimes de salariés dans leur ensemble disposent donc de plus de 150 milliards d'euros, de quoi voir venir. Ces réserves sont établies à 165 milliards sur le site « la Retraite en Claire ».

Des hypothèses comptables discutables alors que le gouvernement lui-même n'est pas capable de les expliquer, tout comme sa réforme.



Dans la continuité des mensonges d'états, le gouvernement apporte des hypothèses toutes aussi fantasques les unes que les autres et que nous allons dénoncer ci-dessous :

1/ Il annonce dans ces hypothèses comptables, la stagnation du taux d'activité des femmes.

Dans la négation de trouver des recettes supplémentaires, le taux d'activité des femmes qu'il soit d'accord ou pas, a augmenté de 4 points ces 15 dernières années et qu'il reste **un écart femmes / hommes de 10 points**. Or si le taux d'activité des femmes est plus élevé cela revient à plus de cotisantes.

Avec un taux d'activité des femmes égal à celui des hommes, nous aurions 1,5 million de cotisantes en plus soit **12 milliards de cotisations retraites supplémentaires** (mais cela impliquerait un nombre d'emplois disponibles).

2/ Que dire du temps partiel imposé ?

Généralement imposé aux femmes par l'employeur qui privent ainsi les caisses de retraites **d'1,5 milliard d'euros.**

3/ Baisse de 90 000 emplois publics jusqu'en 2022

le comble quand nous connaissons le manque de personnel estimé à 400 000 emplois rien que dans la santé. Cela conduit mécaniquement à baisser les ressources d'environ **1,5 milliards d'euros**.

4/ La stagnation du point d'indice

Sur les 10 dernières années le point d'indice n'a augmenté que de 1,2 %. Cela a un impact direct sur les cotisations puisque c'est l'État qui est l'employeur et qui par ce gel du point d'indice, impacte directement le taux de cotisation. Il suffirait, sans être un extraterrestre, d'augmenter le point de 1 % pour avoir une recette supplémentaire de **750 millions d'euros**. Si le point d'indice avait suivi l'inflation ça représenterait plus de **8 milliards de cotisations** d'euros.



5/ La course à la compétitivité

Elle provoque intensification et densification du travail. Si la santé des salariés se dégrade c'est à cause des risques du travail et aussi du fait qu'ils soient empêchés de faire un travail de qualité. Les méthodes de « management », pour une productivité maximale, entraînent inévitablement un mal-être au travail qui nuit à la santé.

Le mal travail coûte 4 points de PIB, soit 100 milliards d'euros ! L'augmentation massive des risques psychosociaux, des accidents de travail, des maladies professionnelles (TMS, amiante, plomb, produits chimiques...) ou encore des catastrophes comme AZF, Lubrizol sont dues à des organisations du travail sous-traitées en cascade. Ce qu'il faut retenir, c'est que ces 100 milliards d'euros sont très largement sous dimensionné. D'une part dû au manque de déclaration, pour ne pas parler de falsification des déclarations des accidents de travail, et c'est encore pire pour les maladies professionnelles.

Quel qu'elles soient, elles sont de la seule responsabilité des employeurs.

Voici déjà quelques milliards, près de 124 de retrouvés, qu'ils n'avaient pas vu ou plutôt qu'ils avaient volontairement oublié.

Oublié, ça ne vous rappelle pas un certain Delevoye ?!

Mais au-delà des déductions du gouvernement sorties de nulle part, il y aura aussi les impacts concrets donc vérifiables sur les comptes de la Sécurité sociale.

4,5 milliards d'euros en moins dans les caisses de la Sécurité sociale chaque année ?

Le projet de réforme prévoit d'abaisser le plafond de cotisations de 8 à 3 plafonds de la Sécurité sociale, donc il passera de 329 000 € annuels à 123 000 €.

Concrètement, au-dessus de ce plafond de rémunération de 123 000 € **donc baissé de 206 000 €**, les salariés cotiseront très peu (2,3 %) et n'acquerront donc plus de droit à la retraite. Cela les poussera volontairement vers la capitalisation.

Le gouvernement prévoit que, pour les rémunérations dépassant 120 000 € annuels, les salariés cotiseront à hauteur de 2,81 % au lieu de 2,3 % (**sur la fraction de leur rémunération dépassant les 120 000 euros**) pour combler ces pertes. Mais ces miettes 0,51 % pour la solidarité ne compensent rien du tout.

Le manque à gagner pour la Sécurité sociale sera en moyenne de 4,5 milliards d'euros annuels jusque 2040.

Harmonisation des taux de cotisations retraites patronales, des dizaines de milliards d'euros en question.

Avec le projet de réforme des retraites, le gouvernement prévoit d'harmoniser le taux de cotisations retraites patronales à hauteur de 16,87 % selon le rapport **Delevoye l'amnésique**. Actuellement, ce taux est de 16,46 % (*pour les employeurs*) pour le secteur privé, 30,65 % pour la fonction publique territoriale et hospitalière et 74,28 % pour la fonction publique d'État. Pour les militaires, ce taux s'élève même à 126,07 %.

Le manque à gagner se chiffre à plus de **45 milliards d'euros**. Il s'agit dans tous les cas d'un enjeu majeur, correspondant à près de 15 % des dépenses de retraites !

Ce faisant l'Etat cherche à réaliser une économie budgétaire de plusieurs dizaines de milliards d'euros en faisant baisser cette cotisation.

Et ça continue, 45 milliards d'euros en moins correspondant à 15 % des dépenses retraites.

Mais dans la continuité des précédentes réformes aussi régressives que celle-là, parlons des coûts cachés des réformes des retraites.

Si cette réforme était appliquée elle transférerait des dépenses vers d'autres branches de la Sécurité sociale, comme ce qui s'est produit suite à la réforme de 2010.

Voici les répercussions constatées :

Les dépenses d'indemnités journalières de l'Assurance maladie ont augmenté d'1,5 milliard d'euros entre 2009 et 2017.

- La majeure partie de cette hausse est imputable à l'augmentation de l'âge légal de départ en retraite (*arrêts de longue durée*).
- Pour les organismes complémentaires, cela s'est traduit par une augmentation des prestations de 15 % qui a engen-

dré une augmentation des cotisations prévoyance.

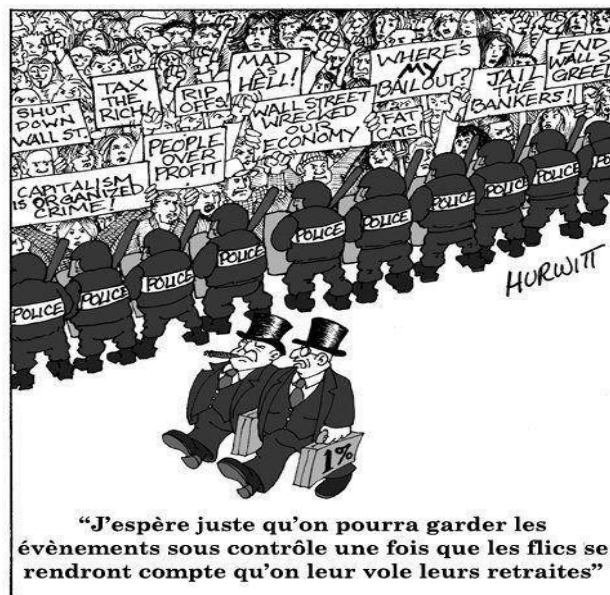
- L'UNEDIC a récemment confirmé que le chômage des 60 ans et plus, coûte **2,7 milliards d'euros chaque année à l'Assurance chômage**. Ce qui devrait malheureusement augmenter avec le chômage des jeunes et un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite :

- Pour l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) c'est 1 milliard,

- Pour l'invalidité 1,5 milliard et pour le RSA 800 millions.

Donc une substitution des pensions de retraite sans économie pour les finances publiques prises dans leur ensemble. En revanche, une précarisation des travailleurs en fin de carrière.

Au total, ce sont donc plus de 7 milliards d'euros annuels qui sont transférés vers d'autres caisses.



Voilà, le bilan non-exhaustif qui nous confirme bien l'état d'esprit du gouverne-

BILAN

ment et de ces godillots le doigt sur la couture du pantalon prêts à valider un recul de 75 ans de conquêtes sociales.

Valider une réforme entretenue par des mensonges des extrapolations qui n'ont jamais été en mesure d'expliquer.

Au total, ce sont des recettes volontairement occultées pour environ 124 milliards d'euros.

Des déficits qui n'existent pas, des recettes qu'ils oublient et des pertes qu'ils ignorent.

Il était nécessaire de tordre le cou à toutes ces fausses annonces et surtout faire comprendre jusqu'où ce gouvernement et ces godillots de députés de la REM étaient prêt à aller pour vendre leur réforme.

Rien ne nous aura été épargné par ce gouvernement et certains syndicats jouant la division et leur carrière personnelle au lieu de défendre l'intérêt général. Certains devront rendre des comptes à leurs enfants, leurs collègues de travail mais aussi à leurs familles déjà retraités qui subiront aussi la baisse de pension.

Nous avons commencé le combat contre cette réforme d'injustice sociale le 24 septembre avec une amplification des grèves le 5 décembre 2019. Nous avons en face de nous un gouvernement aux ordres du patronat qui veut la destruction de tous les conquies pour augmenter leurs marges et profits.

Cette association que nous qualifierons de malfaiteurs continuera de faire avancer le rouleau compresseur jusqu'à la destruction totale de la Sécurité sociale donc nous n'avons pas d'autres choix de les combattre.



À la FNIC-CGT, comme dans toute la CGT, nous ne sommes pas de ceux qui disent NON sans faire de propositions et la première de toute, a été de laisser à minima notre modèle sociale issue du Conseil National de la Résistance de 1945.

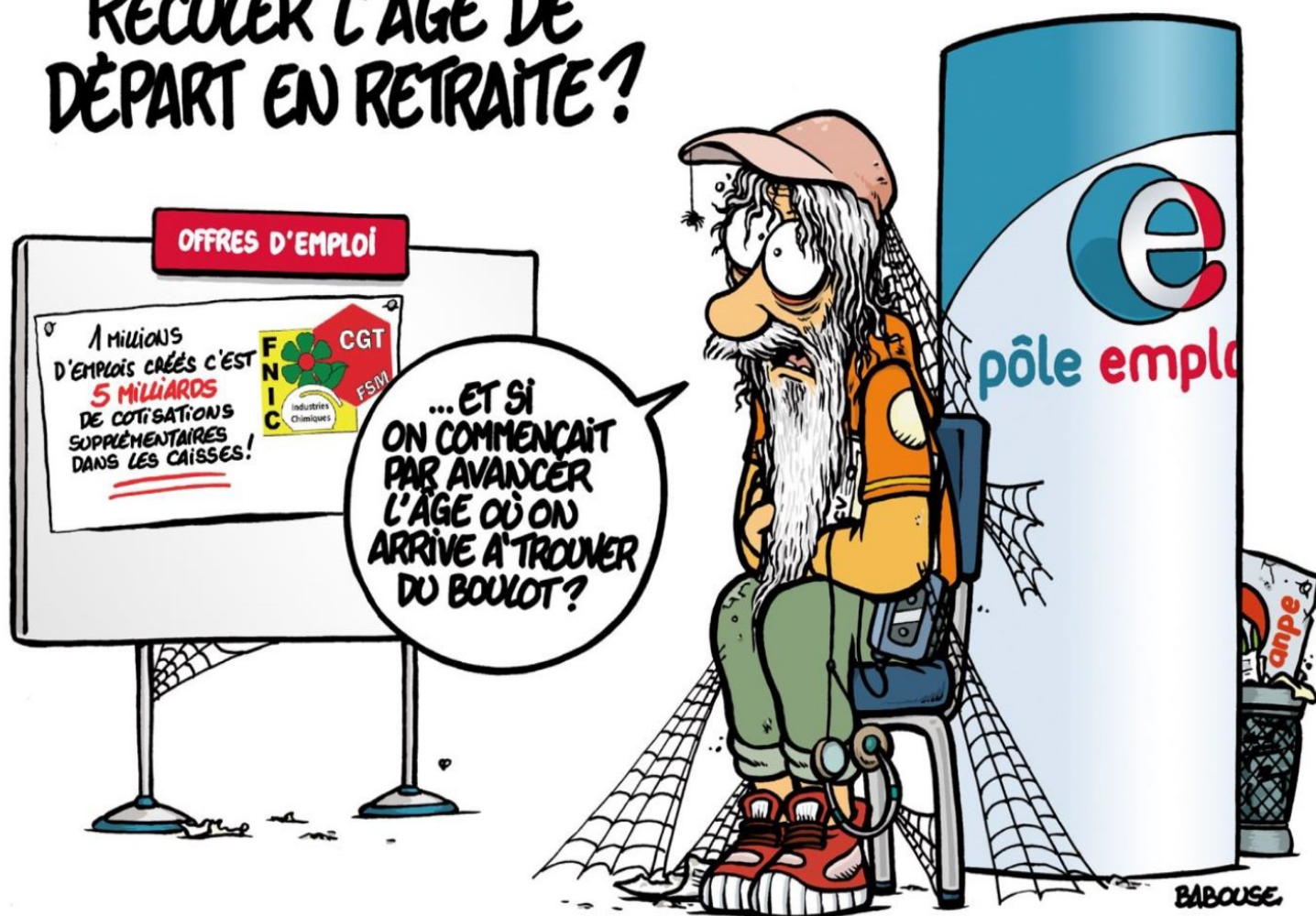
Nous allons donc exposer nos propositions de financement pour un système des retraites par répartition, intergénérationnel, solidaire et à prestations définies. Ce qui confirme bien qu'il sera alimenté que par la cotisation sociale sans aucune recherche d'équilibre financier par la pension.



RETRAITE :

LA CGT A DES SOLUTIONS

RECULER L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE ?



SEMAINE DE 32 HEURES SUR 4 JOURS
C'EST **4 MILLIONS** D'EMPLOIS CRÉÉS

Pour chacun, pour tous, pour la vie



Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur global de santé et de protection sociale.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. Il protège plus de 11 millions de personnes dans l'ensemble de son écosystème et propose des solutions adaptées aux employeurs publics et privés. Acteur engagé, il innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

www.groupe-vyv.fr

GROUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre



NOS SOLUTIONS DE FINANCEMENT



Des solutions qui permettent d'améliorer notre système de retraite actuel et qui nous donne une vision à long terme. Nous ne sommes pas à fuir nos responsabilités mais bien au contraire de construire la pérennisation de la plus belle des conquêtes sociales léguées par le Conseil National de la Résistance.

Pour financer nos propositions, il nous faut bien sûr, trouver les solutions pour augmenter les recettes de la protection sociale. Pour cela nous allons activer 4 leviers principaux que nous allons détailler.

Politique salariale et de l'emploi digne de ce nom :

1/ Politique Salariale :

Cette politique passera inévitablement par une revalorisation salariale. Avant même d'entamer les négociations, non les discussions, les thèmes des débats étaient figés par le ministre en charge de la réforme. L'interdiction d'augmenter les cotisations et la baisse des pensions étaient la priorité de l'association gouvernement patronat. Quoiqu'il en soit la CGT a développé toutes ces propositions qui sont, elles, de justice et d'urgence sociale.

L'augmentation du SMIC ainsi que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes sont les deux modalités les plus évidentes.

- ♦ Pour rappel, une augmentation des salaires du privé de 5 % engendrerait de suite **18 milliards de cotisations sociales dont 9 milliards pour les retraites.**
- ♦ L'augmentation du point d'indice de 5 % apporterait **4 milliards de cotisations retraites.**
- ♦ L'égalité salariale entre les femmes et les hommes représenterait **6,5 milliards d'euros supplémentaires pour les retraites.**

Ceci alors que le patronat qui vient une nouvelle fois d'exploser tous les records de dividendes 60,2 milliards d'euros pour les actionnaires du **CAC 40** en 2019, soit une hausse de 12,3 % par rapport à l'année dernière. Il ressort que la rétribution des actionnaires en France est de loin, la meilleure d'Europe, et enregistre "un nouveau record historique".

2/ Lutter contre le chômage et investir dans des emplois de qualité.

Si le ratio actif/retraité se dégrade du fait de la démographie, le ratio travailleur en emploi/retraité est quant à lui affecté par le chômage de masse qui sévit dans notre pays. Cela est aussi le fruit d'une politique d'emploi dans les entreprises, qui à grand coup d'accord Gestion Professionnelle des Emplois et des Compétences sont toujours synonymes de réduction des effectifs et de transfert de charge de travail sur les salariés restants.

L'aveu de faiblesse du gouvernement concernant le chômage (objectif de 7 % selon les normes du BIT) est un danger pour le financement de nos retraites. De plus il se fourvoie dans sa volonté de réduire **honnêtement** le chômage puisqu'il porte l'allongement de durée de cotisation dans sa réforme. La seule issue comme cela en toujours été question depuis le début du 20^{ème} siècle, est la réduction du temps de travail et notre **revendication des 32 heures** est plus que jamais d'actualité. Cette réduction du temps de travail avec l'abaissement de l'âge de départ à 60 ans mettraient un terme à l'indemnisation des plus de 60 ans et de fait mettraient en emploi la jeunesse.

La création de 2,4 % d'emplois, ramènerais le pays au niveau d'emploi d'avant crise et cela reste parfaitement atteignable. A titre d'information, 100 000 emplois représentent environ 800 millions d'euros de cotisations retraites.

En conclusion sur l'emploi, l'impact de la réduction du temps de travail, du départ à la retraite à 60 ans maximum et l'accès aux jeunes dans l'emploi serait une recette de **9 milliards d'euros de cotisations sociales dont 4,5 milliards d'euros pour la retraite et de plus, une économie de 12 milliards d'euros pour l'Assurance chômage.**

3/ En finir avec les exonérations de cotisations

Augmenter les cotisations sociales pour stabiliser à long-terme le système.

- Fin des exonérations de cotisations. Rien que pour les entreprises du CAC 40 c'est : **5,5 milliards d'euros.**

Pour rappel, la Cour des Comptes chiffre l'ensemble des « niches sociales » à 90 milliards par an.

- Sur-cotisation d'un point des emplois précaires (CDD, intérim) pour lutter contre la précarité et le mal travail : **1 milliard d'euros.**
- Déplafonnement des cotisations pour les salaires au-dessus de 27 500€ par mois (8 plafonds de la Sécurité sociale) : **1 milliard d'euros.**
- Augmenter l'assiette des revenus soumis à cotisations salariés et employeurs (intéressement, participation, épargne salariale, épargne retraite) : **10 milliards d'euros** de cotisations, que l'on pourrait principalement affecter aux retraites

Augmentation des cotisations associées à l'augmentation des salaires afin de satisfaire aux exigences solidaire de notre système de retraite par répartition et pour cela :

il suffirait dans notre conception du salaire socialisé, d'augmenter de 0,2 point par an pour les travailleurs soit 1,60 € par mois et de 0,4 point par an pour le patronat soit 2,40 € par mois. Avec cette augmentation on assure la pérennité du système tout en maintenant l'ensemble des régimes et des conquises.

AVEC LES 4 THÈMES QUE NOUS VENONS DE PARCOURIR QUE SONT :

1. les salaires,
2. l'emploi,
3. la fin des exonérations de cotisations sociales,
4. la mise à contribution du Capital.

Nous apportons la preuve des propositions réalistes faites par la CGT.

Au total, nos propositions rapporteraient une somme de l'ordre de **70 milliards d'euros** par an pour la protection sociale, de

4/ Mise à contribution du Capital

Enfin, pour stabiliser le système à court-terme, il est impératif de mettre à contribution le Capital.

- La France comme indiqué plus haut est la championne d'Europe du reversement de dividendes avec 60,2 milliards d'euros de dividendes pour **les actionnaires du CAC 40** en 2019, soit une hausse de 12,3 % par rapport à l'année dernière.
- Le président des riches qui veut toujours trouver des solutions dans le budget des ménages modestes pour répondre au patronat, oublie qu'il pourrait tout simplement prendre sur le pillage des richesses créées par les travailleurs que sont ces dividendes. Tout en appliquant les 28,12 % des cotisations sociales sur salaire sur le montant des dividendes, feraient de surcroît une recette sur le capital **supérieur à 16 milliards d'euros.**
- Pour la pérennisation du CICE et sa transformation en exonérations de cotisations, **l'État a pu trouver 20 milliards d'euros sans problème.** Il est donc tout à fait possible de supprimer ces exonérations afin de dégager les ressources nécessaires pour assurer le financement des régimes de retraite.
- Puisqu'il s'agit d'un problème conjoncturel, temporaire, une cotisation sur le Capital doit être envisagée afin de subvenir au besoin des retraites. Il ne s'agit pas d'une situation pérenne puisque la cotisation doit rester le mode normal de financement de la Sécurité sociale mais ce n'est pas à exclure pour des problèmes momentanés.
- Selon la Cour des Comptes les exonérations et niches sociales diverses représentent **90 milliards d'euros.**

quoi largement stabiliser et pérenniser notre système de retraite. De plus, avec un retour au partage de la valeur ajoutée de 1982 ou la part du travail était de 73,5 % contre 66,5 % aujourd'hui, cela représenterait aujourd'hui un transfert du capital vers le travail de **85 milliards d'euros.**

Nos propositions sont donc largement finançables.

Maintenant que vous avez été informé, documenté sur tous les mensonges et contre-vérités du gouvernement et de ses godillots, vous devez connaître les revendications portées par la CGT en matière de retraite. Ces connaissances, vous permettront d'aller au débat et de repousser toutes les attaques portées par l'association de malfaiteurs, gouvernement, patronats et certains syndicats.

RETRAITE :

LA CGT A DES SOLUTIONS



ÉGALITÉ SALARIALE FEMME/HOMME
C'EST **6,5 MILLIARDS** D'EUROS
POUR LES RETRAITES

LES PROPOSITIONS REVENDICATIVES CGT

↳ Montant de la retraite :

Les salaires à retenir et la base des droits :

dans le régime général, le calcul de la pension doit se faire **sur les dix meilleures années**. Ce qui exclura une grande partie d'années de plus bas salaire, de précarité, de chômage, de maladie...

dans la fonction publique et le secteur public : **75 % du dernier salaire ou du dernier indice**, réévalué avec l'intégration des primes ayant un caractère de complément de salaires dans le traitement indiciaire.

↳ Pour l'ensemble des régimes :

l'indexation des salaires retenus pour le droit à retraite doit se faire sur l'évolution du salaire moyen,

l'ensemble des rémunérations (toutes les primes, l'intéressement, la participation...) doit être soumis à cotisation et permettre de constituer des droits pour la retraite,

les périodes d'arrêts de travail pour maternité, accident de travail et maladie professionnelle doivent être considérées comme périodes travaillées avec la **prise en compte du salaire reconstitué**,

la pension de réversion à hauteur de 75 % de la ou des pensions du conjoint, pacsé ou concubin, décédé, sans condition d'âge ni de ressources et l'amélioration de l'allocation veuvage,

la revalorisation des pensions doit se faire sur la même base que l'évolution du salaire moyen. Cela permet d'assurer la solidarité intergénérationnelle en faisant profiter les retraités autant que les actifs, des gains de productivité. C'est aussi le seul moyen d'empêcher un décrochage du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs.

RETRAITE À POINTS : NON !



La durée de cotisation exigée pour percevoir le taux plein de pension doit tenir compte :

- ◇ de la réalité des durées d'activité professionnelle,
- ◇ des périodes d'études après 18 ans; celles-ci doivent être validées par une cotisation forfaitaire (comme la cotisation assurance maladie des étudiants),
- ◇ des périodes de première recherche d'emploi : validation dès l'inscription à Pôle emploi.

Ceci doit permettre à la grande majorité des salariés du public, comme du privé, d'obtenir une retraite complète à 60 ans ou après 37,5 années de cotisations (avant la prise en compte des spécificités des métiers).

L'âge maximum de 60 ans doit bien demeurer le repère collectif associé au droit à la retraite.

Cela nécessite que soit assurée la garantie de l'emploi à tous les salariés (du public comme du privé), y compris aux salariés les plus âgés.

Un véritable choix suppose également des revenus en activité comme en retraite corrects, et des conditions de travail décentes. Les départs anticipés en retraite doivent être confortés ou reconnus dans chacun des régimes.

Pour les salariés ayant été exposés aux conditions de travail **pénibles, insalubres ou à risques**, il est nécessaire de tendre à l'égalité d'espérance de vie en retraite en bonne santé.

L'emploi des « Séniors »

La CGT réfute la logique libérale qui qualifie les salarié.es âgé.e.s de 45 ans et plus de Séniors. La question de l'emploi des salarié.es expérimenté.es est un véritable enjeu de société, à l'heure où notamment la baisse du temps de travail a permis à l'espérance de vie d'augmenter.

Pour la CGT, avant 60 ans, les salariés doivent pouvoir bénéficier de conditions de travail et de rémunérations, de formation professionnelle tout au long de leur vie leur permettant d'être en emploi jusqu'à l'âge de liquidation de leur retraite.

Cela doit notamment passer par une réduction du temps de travail tout au long de la carrière pour toutes et tous.

À partir de 60 ans, ils doivent pouvoir ouvrir des droits à une retraite en bonne santé, ou de bénéficier de mesures de départ anticipé à la retraite à taux plein dès 55 ans, grâce à de **véritables dispositifs de reconnaissance de la pénibilité par métiers**.



La reconnaissance de la pénibilité

La CGT revendique :



↳ que l'exposition à la pénibilité soit déterminée à partir de la réalité des conditions de travail spécifiques à chaque métier, avec des garanties collectives sans seuils inaccessibles à la quasi-totalité des travailleurs,

↳ un départ anticipé jusqu'à 5 ans avant 60 ans, avec un trimestre d'anticipation par année d'exposition, et jusqu'à 10 ans pour certains métiers. Le calcul de la pension doit aussi être abondé d'un trimestre supplémentaire par année d'exposition, pour permettre un véritable droit au départ anticipé,

↳ dans la fonction publique, le maintien et l'amélioration du « service actif » pour tous les agents exposés à la pénibilité et à la dangerosité du fait de leurs missions de service public,

↳ le maintien des dispositifs de départ anticipé propres aux régimes dit « spéciaux », qui correspondent à des contraintes de service public et d'intérêt général,

↳ l'intégration des dispositifs de sortie de l'emploi créés par des accords spécifiques du secteur privé dans un dispositif général de départ anticipé jusqu'à 5 ans pour pénibilité.

CONCLUSION

et tourné vers la cotisation et la répartition pour améliorer et renforcer le système actuel et le gouvernement qui ouvre la voie à la capitalisation et à l'individualisation.

Le projet du gouvernement est présenté avec hypocrisie comme un système empreint de justice sociale alors qu'il va créer des inégalités et un changement radical du modèle social français.

Le fil conducteur de la réforme des retraites du gouvernement, comme il le fait pour l'assurance maladie tiens en son acharnement malgré la lutte de millions de manifestants depuis le 5 décembre, les grèves dans les entreprises, a transférer les 325 milliards d'euros vers le secteur de la finance ou les fonds de pensions qui attendent et se frottent les mains. Du fait des attaques multiples des gouvernements successifs, déjà plus de 240 milliards d'euros sont placés pour la retraite par capitalisation, sans compter les dizaines de milliards sur les produits d'assurance-vie en vue de la retraite. C'est le résultat de la perte de confiance organisée dans notre système.

Il y a une réelle opposition entre ce que nous CGT portons, finançable, crédible

Notre projet CGT n'augmente pas la somme des efforts mais les socialises pour que vive le principe de solidarité propre à notre modèle social.

Depuis le 1^{er} jour de sa création la Sécurité sociale n'a cessé d'être attaquée et c'est pourquoi Ambroise Croizat interpellait la classe des travailleurs en leur disant « ne parlé jamais d'acquis sociaux mais de conquies sociaux car le patronat ne désarme jamais ». Cela fait 75 ans que les gouvernements successifs attendaient ce moment et il nous appartient à nous seul la responsabilité de ne pas leur donner.



NOUS CGT, MILITANTS, SYNDIQUÉS, RETRAITÉS, SALARIÉS ET PRIVÉS D'EMPLOIS CROYANT À NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ, MÈNERONS CETTE BATAILLE POUR LA PROTECTION SOCIALE ET CONTRE LES MARCHÉS FINANCIERS JUSQU'AU RETRAIT DU PROJET.





SECAFI

Groupe ALPHA

1 JOUR

**450€ TTC
par personne**

FORMATION **EN MATIÈRE DE LUTTE** **CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL** **ET LES AGISSEMENTS SEXISTES**

La formation du Référent.e **CSE** vous permettra de :

- » Maîtriser le cadre légal.
- » Accompagner la libération de la parole.
- » S'approprier les outils & méthodes de prévention.

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- 1** Une approche **théorique**, des séquences pratiques avec des études de cas et des supports vidéos.
- 2** Un.e formateur.ice intervenant concrètement en entreprise sur ces problématiques.
- 3** Chaque stagiaire quitte la formation **avec son plan d'action**.

01 53 62 70 00 - contact@secafi.com - www.secafi.com

